



CHARTRE des Suiveurs

Ensemble, défendons les valeurs
et l'éthique d'une belle vènerie

Façonnée par des siècles de pratique, la vènerie obéit à une éthique exigeante. Elle repose sur un principe fondateur, celui de la loi naturelle qui régit la prédation sauvage et les rapports entre espèces au sein de la nature.

Cette pratique cynégétique, particulièrement écologique, consiste à chasser à courre des animaux sauvages (cerf, sanglier, chevreuil, renard, lièvre, lapin) dans leur milieu. Leur défense, qui réside dans la fuite et les ruses, doit pouvoir s'exprimer naturellement. Ce sont les chiens qui chassent l'animal couru jusqu'à sa prise, le rôle du veneur étant de les servir. Le laisser-courre peut aboutir à la prise de l'animal chassé. Il répond de ce fait à la logique de la vie et de la mort et par conséquent doit être pratiqué avec respect, loyauté et dignité.

Consciente aujourd'hui d'appartenir à un monde en pleine mutation qui a pris ses distances avec la culture rurale à laquelle elle appartient pleinement, la vènerie du XXIème siècle a plus que jamais à cœur de perpétuer cette tradition cynégétique. L'éthique est au cœur de notre identité, elle est une richesse partagée, un élément de culture fondamental, un pacte qui unit les veneurs entre eux, une référence qui leur permet de revendiquer dignement une respectabilité vis à vis du monde dans lequel ils évoluent. C'est dans cet esprit que la Charte de la Vènerie a été conçue et que ses déclinaisons ont été diffusées auprès des publics concernés : la Charte des Veneurs, la Charte des Suiveurs et la Charte des Photographes.

Même si vous n'êtes pas membre de l'équipage ou des équipages que vous suivez, vous y êtes tout de même rattaché. Vous en faites même partie intégrante aux yeux des riverains, propriétaires et usagers de la forêt que vous êtes amenés à rencontrer au cours des chasses. A ce titre vous engagez l'image de l'équipage et par conséquent, en toutes circonstances, vous faites en sorte d'avoir un comportement correct et respectueux vis à vis de l'environnement. Vous devez suivre scrupuleusement les consignes du maître d'équipage et contribuer au bon déroulement des laisser-courre. Les suiveurs, qu'ils soient en voiture, à pied ou à vélo ne doivent pas intervenir pendant la chasse sur les chiens, sauf pour des raisons de sécurité. Seuls les membres de l'équipage, en particulier ceux qui servent les chiens, peuvent faire acte de chasse. Vous ne devez, par conséquent, pas faire claquer de fouet. L'usage de la trompe

RESPECT de l'animal chassé et des chiens qui chassent

Suivre une chasse à courre, c'est assister à un combat loyal entre les chiens et l'animal chassé. Ne gênez donc pas le parcours de l'animal, ne le barrez pas notamment quand il sort de l'eau ou d'une enceinte difficile, ne stationnez pas sur ses lieux de passage habituels, contentez-vous d'observer le spectacle et les ruses qu'il déploie pour échapper à la poursuite de la meute.

De même pour les chiens : n'intervenez pas, ne leur coupez pas la voie, regardez les chasser, écoutez leurs récris. Les atroupements, les interventions bruyantes, les odeurs notamment celle des véhicules les perturbent.

Le caractère loyal de la chasse interdit totalement l'usage du téléphone portable. Il pourra exceptionnellement être utilisé pour des raisons de sécurité.

RESPECT de tous les acteurs de la chasse

Le fait de se découvrir au moment où la mort est sonnée est une occasion de manifester son respect vis à vis de l'animal pris. De même il est d'usage de rester à la curée qui fait partie des traditions de la vènerie.

Efforcez-vous de saluer tout le monde en particulier le maître d'équipage et les hommes de vènerie. Pendant la chasse, respectez ceux qui écoutent, évitez les bavardages incessants ou les portières qui claquent.

Suivez scrupuleusement les consignes données par le maître d'équipage.

Sauf pour des raisons impérieuses de sécurité, le cavalier est prioritaire sur la voiture et le vélo.



RESPECT *des autres usagers du territoire et de la nature*

Si vous êtes un suiveur assidu, il est recommandé de s'inscrire aux Amis de la Vènerie sur le site www.venerie.org afin de manifester son soutien et maintenir un contact avec la Société de Vènerie qui vous adressera trimestriellement des informations par mail. Saluez systématiquement les personnes que vous êtes amenés à rencontrer et qui ne chassent pas: riverains, propriétaires et autres usagers des lieux où la chasse vous conduit. Soyez irréprochable, restez correct en toutes circonstances vis à vis des personnes qui n'apprécient pas notre mode de chasse et le manifestent. C'est leur droit après tout. Dès que la chasse se dirige vers des zones urbanisées, vous devez impérativement retraiter et éviter ainsi, par une présence inutile, des attroupements qui troublent l'ordre public. Nous devons tous avoir un esprit d'ouverture et de tolérance, il ne faut pas tomber dans les travers de nos adversaires en adoptant une attitude agressive et sectaire. Ayez une bonne connaissance des lieux, des propriétés privées et des usages où se déroulent les chasses, vous gagnerez le respect des autochtones et participerez à la bonne image de l'équipage. Bien évidemment ne laissez rien en forêt.



« *Ayez une bonne connaissance
des lieux, des propriétés privées
et des usages où se déroulent
les chasses* »



LA SECURITE

Participation impérative à la sécurité

Stationnez toujours du même côté, roulez doucement et de façon générale respectez le code de la route. En toutes circonstances, vous veillez à ne pas prendre de risque et à n'en pas faire courir à votre entourage.

L'accident est la hantise de tous les maîtres d'équipages. Le seul domaine dans lequel le suiveur doit avoir un rôle très actif pendant les chasses est bien celui de la sécurité. Il est du devoir de chaque suiveur de faire en sorte que les passages de route se déroulent sans accident. Muni de votre gilet de sécurité jaune et après avoir mis vos warning si vous êtes en voiture, prévenez tous les usagers de la route en leur faisant signe de ralentir voire de s'arrêter du passage imminent de l'animal de chasse ou des chiens. Restez sur les lieux jusqu'au passage de ces derniers.

En faisant en sorte que les chiens traversent les routes dans de bonnes conditions, vous participez



à la bonne marche de l'équipage, le maître d'équipage appréciera votre aide.

Lors des abois au cerf et au sanglier, ne vous approchez pas de l'animal car d'une part l'hal-lali peut présenter des risques et d'autre part vous ne devez pas gêner ceux qui ont le souci de servir l'animal au plus vite et dans les meilleures conditions.